

ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT AGRO-ENVIRONNEMENTAL SUR L'ÉVÉNEMENT DU CONCOURS DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES DU PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Cahier des Charges

I – CONTEXTE

Depuis 2010, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises organise chaque année le « Concours des Pratiques Agro-écologiques – prairies et parcours », auparavant nommé Concours des Prairies Fleuries. Il vise à récompenser les éleveurs ayant des pratiques exemplaires sur leurs prairies naturelles, tant du point de vue agronomique qu'écologique. Il constitue une reconnaissance de leur travail, en lien avec la reconnaissance de la qualité de leurs produits (viandes, fromages, miels, etc.). De plus, ce concours permet de valoriser l'importance de l'élevage pour le maintien de nos paysages, de la trame des milieux ouverts et de notre patrimoine naturel.

Le déroulé du concours :

Pendant deux journées, un jury composé d'experts (agronomes, écologues, botanistes...) visite chaque parcelle en présence de l'éleveur. Il désigne à la suite de ces visites le lauréat du Prix d'excellence agro-écologique des Pyrénées Ariégeoises. Chaque année, un photographe suit le groupe sur l'ensemble des visites afin de fournir au PNR des clichés des prairies visitées (en plan large et plan serré), de l'environnement dans lequel elles sont imbriquées, et des portraits des éleveurs.

Le dossier du lauréat des Pyrénées Ariégeoises est présenté au concours général agricole, dont la remise de prix se déroule au Salon international de l'agriculture à Paris.

Ce concours est organisé dans le cadre du CRB – Contrat de Restauration de Biodiversité (projet cofinancé par le fond européen de développement régional). L'édition 2021 concernera les éleveurs de 16 communes du Parc qui sont : Barjac, Bèdeille, Biert, Boussenac, Cazavet, Durban-sur-Arize, Fabas, Lasserre, Massat, Montégut-en-Couserans, Montgauch, Montseron, Prat-Bonrepoux, Rimont, Taurignan-Castet, Tourtouse.

Le succès des prairies des Pyrénées Ariégeoises : cette année encore, un éleveur des Pyrénées Ariégeoises a été récompensé au niveau national pour ses pratiques agro-écologiques sur sa ferme : Rémi Foisnel représentant la ferme d'Alba est arrivé second de la catégorie prairies de fauche en zone de piémont. L'année dernière c'était Mathias Chevillon, éleveur d'ovins en synergie avec l'activité maraîchère de sa compagne sur la ferme d'Esbintz sur la commune de Seix, qui remportait 3^{ème} prix dans la catégorie prairies de fauche de montagne, mettant en valeur les élevages transhumants emblématiques des Pyrénées Ariégeoises. En 2017, Christelle Record, éleveuse bovins sur la commune de Baulou, remportait le 3^{ème} prix dans la catégorie « prairies de fauche de montagne et haute montagne », après la famille Morvan en 2011 (prix spécial du jury) et Eric Soucasse en 2012 (prix spécial apicole).

II – OBJET DU MARCHÉ

➤ **Suivi du jury sur une à deux journées de concours**

Suivre le jury sur les parcelles qui seront présentées lors d'une à deux journées du concours (environ 4 parcelles / jour, soit entre 6 et 8 candidats), afin de prendre en note les commentaires et éléments essentiels des discussions du jury.

Participer à l'animation et l'organisation de la journée, en veillant notamment au temps de visite notamment.

➤ **Fourniture d'un compte-rendu**

Fournir au PNR un compte rendu de synthèse, sous format numérique (document pdf), résumant l'ensemble des journées du concours et l'essentiel des échanges du jury. Une capacité d'expertise agronomique, environnementale et zootechnique est nécessaire à la bonne analyse des diagnostics réalisés par le jury lors de l'événement.



IV – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les propositions des candidats seront examinées au regard des critères ci-dessous :

20% prix global

60% références

20% délais de réalisation et respect du calendrier

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui présentent les meilleures offres.

V – REMUNERATION

La rémunération allouée au prestataire correspond à la proposition faite sur le devis détaillé pour une prestation complète. Les prix sont réputés établis à la date de signature de la commande. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnées par la mission et notamment les frais de déplacement ainsi que les frais généraux et fiscaux.

VI – DELAIS ET CALENDRIER

Limite de réception des offres : 07/05/2021, à midi

Dates supposées du concours : Journée du 18 Mai 2021 et potentiellement une deuxième journée à déterminer

Retour du compte-rendu de synthèse avant : Début Juin 2021

VI – CONTACTS

Pour réception des offres et davantage d'informations :

Claire-Anne SCHLUMBERGER : c-a.schlumberger@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
Pôle d'activités- Ferme d'Icart- 09240 MONTELS Tél : 05 61 02 71 69 Fax : 05 61 02 80 23
info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

